

### **La nécessité de protéger le retour à la démocratie - Haïti**

En Haïti, le Canada continue d'appuyer le retour de la démocratie constitutionnelle. L'accord intervenu il y a quelques semaines par le président Aristide et les parlementaires élus sous les auspices de l'Organisation des États américains (OEA) offrent les meilleures chances d'y parvenir. La mise en oeuvre de cet accord dépend dans une grande mesure de l'appui à long terme du Canada, de l'OEA et des autres pays. Nous devons tous aider Haïti à développer des traditions et des institutions démocratiques viables et durables.

### **La nécessité d'établir la règle de droit - Somalie**

En Somalie, un gouvernement despotique est tombé. Mais il n'y a aucune règle de droit. Seulement le chaos et la tuerie. Même l'aide humanitaire a été interrompue à cause de la présence de brigands et de voyous qui font régner leur loi par les armes. J'applaudis chaudement l'initiative du Secrétaire général de l'ONU cette semaine d'atténuer la souffrance tragique de ce peuple. Je crains hélas que nous ne soyons plus près du début que de la fin.

Je mentionne ces conflits, où le gouvernement canadien joue un rôle prépondérant, pour illustrer deux points : premièrement, que le chemin vers la démocratie pluraliste n'est pas sans embûches et sans coûts; et deuxièmement, que lorsque la violence éclate, ce sont les droits de la personne qui sont les premiers sacrifiés à la loi des armes.

J'ai mentionné les tueries de cette semaine. Ce ne sont malheureusement pas les seules. Nous devons non seulement faire quelque chose à leur sujet mais aussi trouver des solutions originales aux autres conflits qui surgissent.

### **La nécessité de dépasser le règlement des conflits**

Mais nous devons aussi dépasser le règlement des conflits. Cela signifie aider à édifier les cultures démocratiques et à améliorer la protection des droits de la personne de sorte que les conflits ne puissent surgir en premier lieu.

Nous devons tenter de redresser les torts les plus flagrants -- comme nous l'avons fait pour les Noirs de l'Afrique du Sud, pour les Juifs de l'ex-Union soviétique ou pour les signataires de la Charte 77 en Tchécoslovaquie.

Et nous devons enchâsser ces droits dans les cadres globaux qui, à la longue, pourront donner un sens plus universel à nos déclarations et à nos droits.